

La gestion de l'anguille européenne en Méditerranée, mise en place d'un plan de gestion régional en 2025



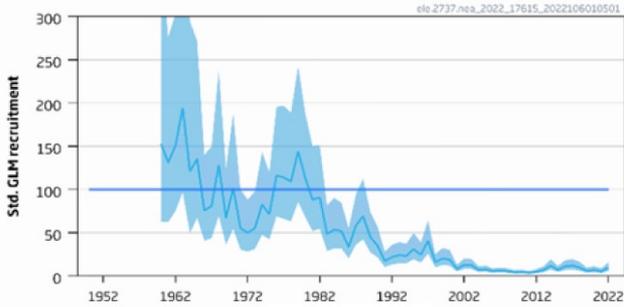
Elsa AMILHAT



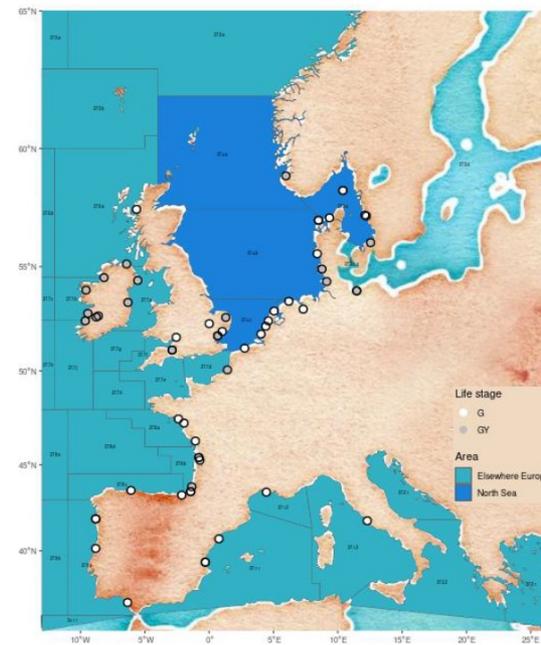
Journées
Poissons Migrateurs
en Rhône-Méditerranée
8^{ème} édition



Historique



1 à 10 % de ce qu'il y avait dans les années 60-79



→ Depuis 2001 : groupe de travail **WGEEL** (EIFAAC/CIEM) se réunit tous les ans pour analyser les données disponibles → **avis scientifique**

→ Soumis au comité scientifique du CIEM → **AVIS** → Commission Européenne

depuis 2003 : toutes les mortalités anthropiques devraient être nulles

→ 2007: CE impose les **Plans de Gestion Anguille** dans l'Union Européenne

→ *MAIS aire de distribution pas totalement couverte*

→ *Nécessité de prendre en compte la Méditerranée (2010)*



EIFAAC : Commission consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures européenne / **CIEM** : Conseil International pour l'Exploration de la Mer

→ 2014 : la **CGPM** se joint au WGEEL

→ Même appel à données annuel (séries temporelles recrutement ,J ,A , débarquements pêche commerciale, récréative, repeuplement, relâcher, données biologiques)

→ 2018 : **Plan de Gestion de l'anguille en Méditerranée**

1ère recommandation adoptée (CGPM/42/2018/1)

mesures transitoires :

- Réduction de 30 %** de l'effort de pêche
- fermeture** de la pêche pendant **3 mois consécutifs**
- possibilité d'établir des zones protégées



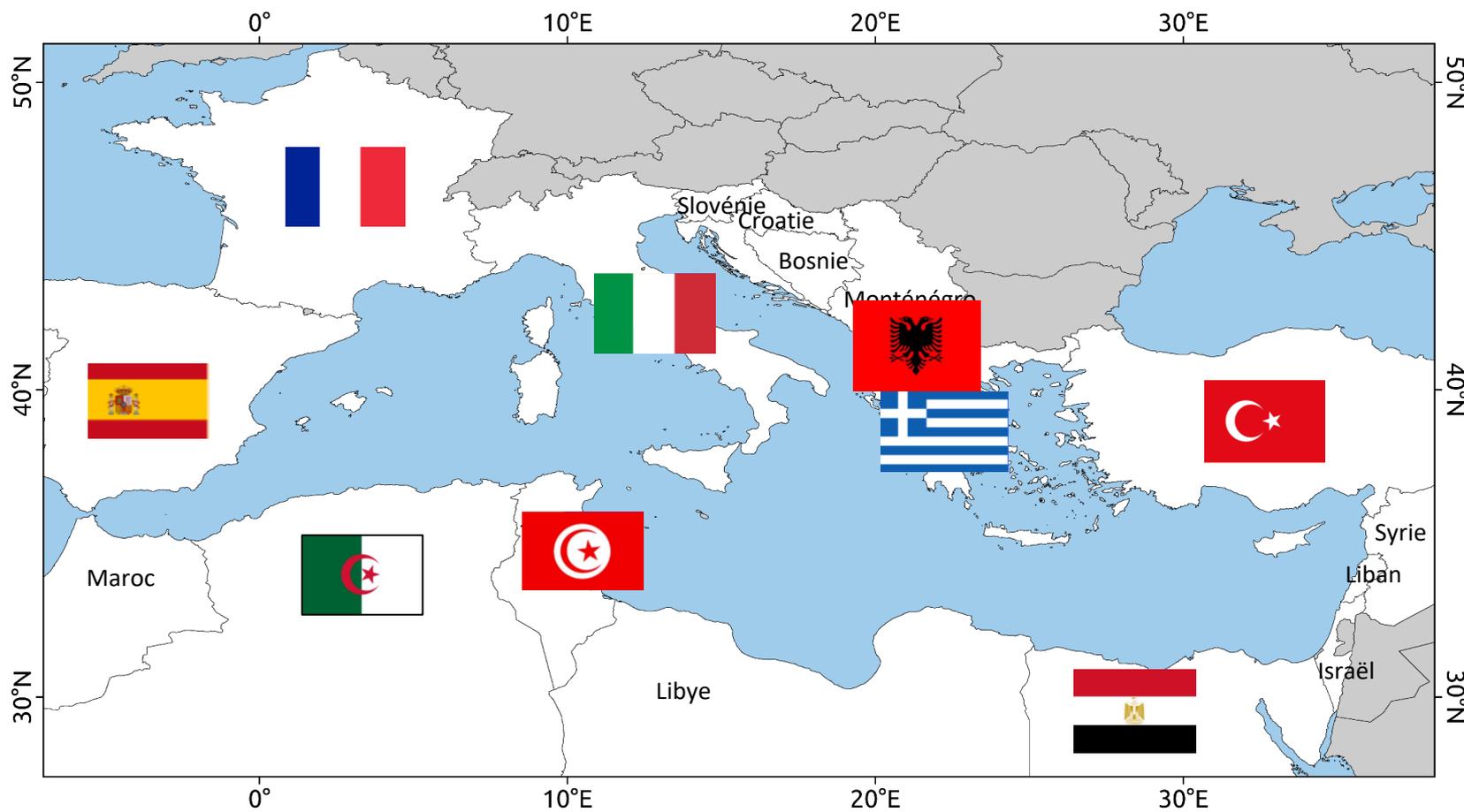
**+ Programme
de recherche
2020-2022**

Programme de Recherche CGPM (2020-2022)

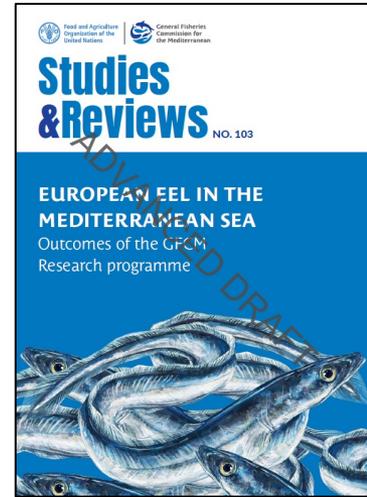
→ collecter et analyser les données disponibles en Méditerranée

= action concertée : scientifiques et administrations (facilite l'accès aux données)

9 partenaires : Espagne, France, Italie, Albanie, Grèce, Turquie, Egypte, Tunisie, Algérie



Résultats



recrutement

sous-stocks locaux
(paramètres bio.)

pêcheries, effort de pêche, captures

cadres et mesures de gestion

Habitat :
-Quantitatives
-Qualitatives

Première **base de connaissance globale**
(descriptive, quantitative)
Pour l'anguille en Méditerranée

Application du modèle ESAM

Evaluation de senarios de gestion : éléments pour **engager des discussions sur des options de gestion en Méditerranée** pour un Plan de Gestion Coordonné

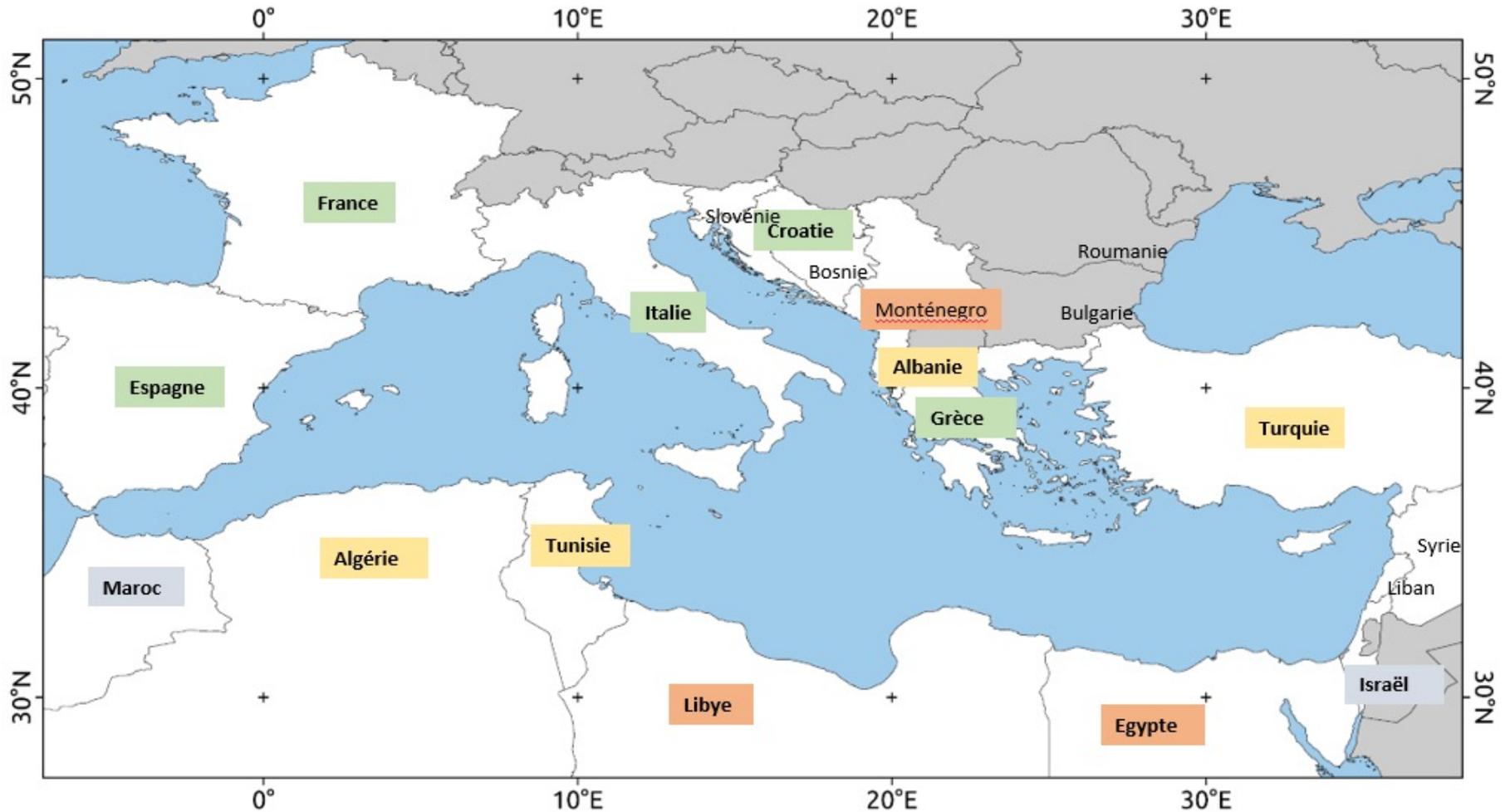
Principaux résultats du Programme de Recherche



Cadre et mesures de gestion

→ Plusieurs niveaux de gestion : Européen (PGA), national, régional, local (site)

Plans de Gestion Anguille



Pays qui ont un Plan de Gestion Anguille UE

Pays non-UE qui ont un Plan de Gestion Anguille au niveau national

Pays non-UE qui n'ont pas de plan de Gestion Anguille

Pays non-UE qui ne pêchent pas l'anguille (côté Méditerranée pour le Maroc)

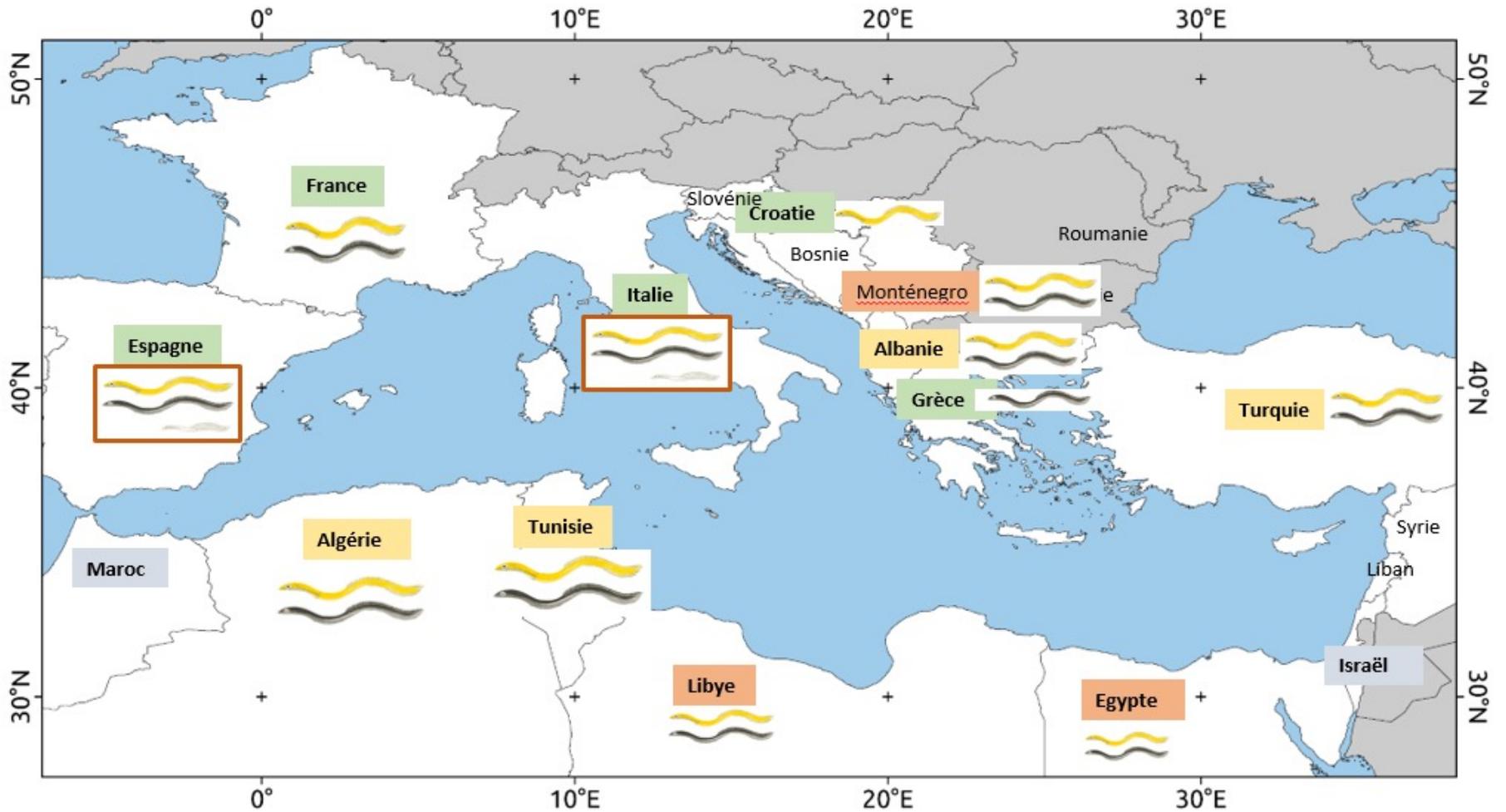
Principaux résultats du Programme de Recherche



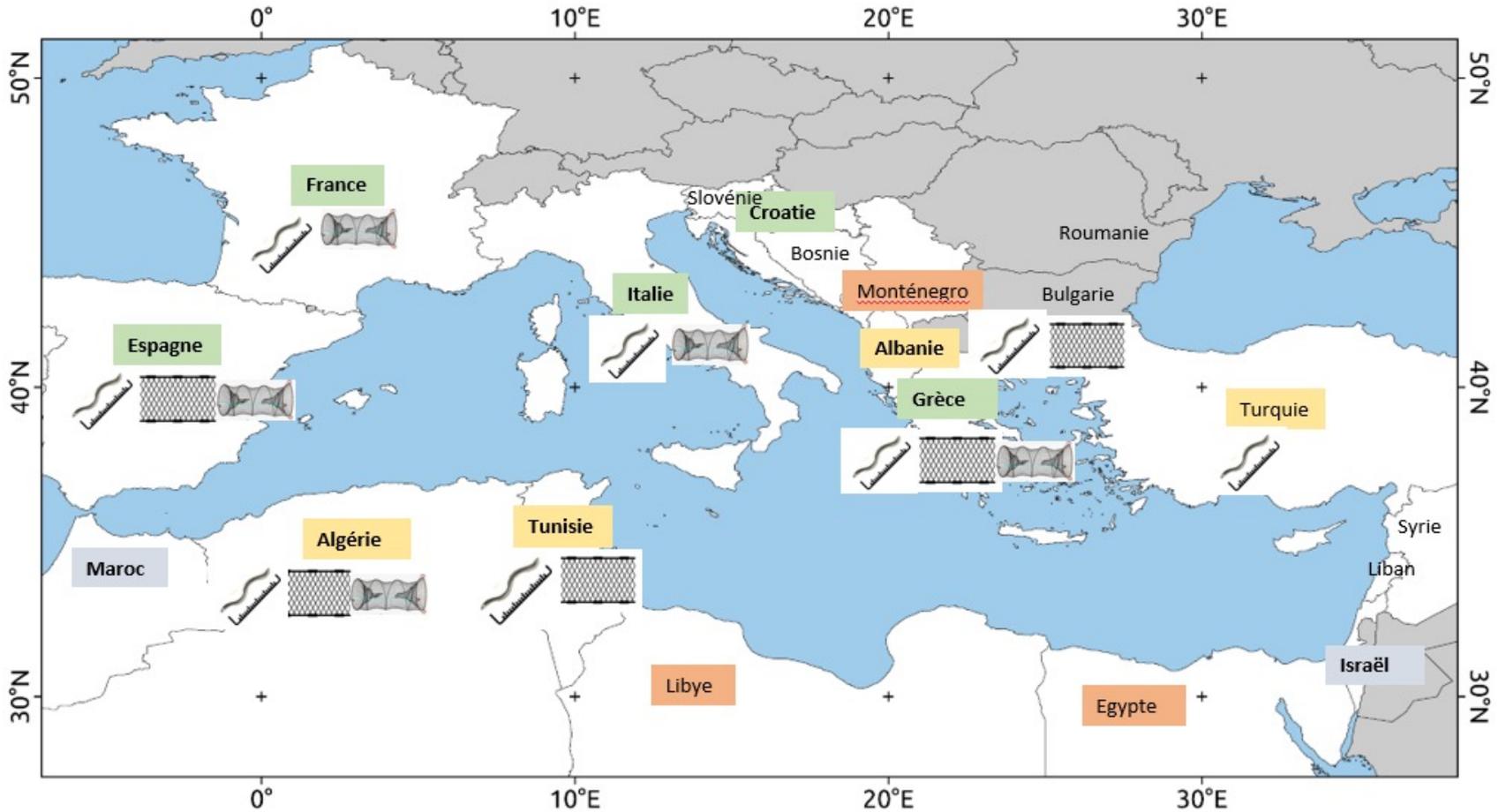
Cadre et mesures de gestion

- Plusieurs niveaux de gestion : Européen (PGA), national, régional, local (site)
- Grande **variété de mesures**:
 - Anguille** : stades, taille minimum autorisée
 - Engins de pêche** : type, nombre, taille des mailles
 - Périodes de pêche autorisées** selon stades, sites

Stades autorisés



Mesures de gestion



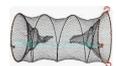
Restrictions sur :



: taille minimum de capture



: taille de la maille des filets



: engins de pêche

Périodes de fermeture

3 mois de fermeture consécutives
ne correspondent pas toujours aux
périodes de migration

Principaux résultats du Programme de Recherche



Cadre et mesures de gestion

- Plusieurs niveaux de gestion : Européen (PGA), national, régional, local (site)
- Grande variété de mesures:
 - Anguille : stades, taille minimum autorisée
 - Engins de pêche : type, nombre, taille des mailles
 - Périodes de pêche autorisées selon stades, sites

Habitat

- **Lagunes** = habitat prédominant pour l'anguille et son exploitation
- Dégradation des habitats : nécessité de **rétablir la qualité et la continuité de l'habitat**

Principaux résultats du Programme de Recherche



Cadre et mesures de gestion

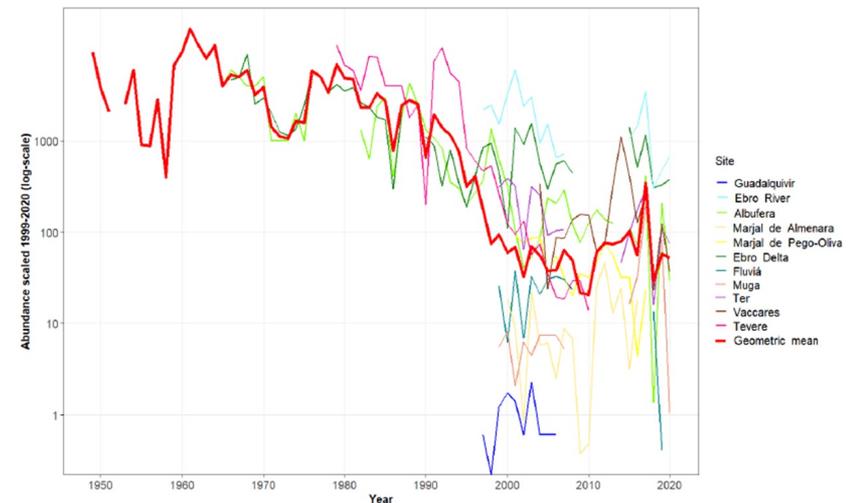
- Plusieurs niveaux de gestion : Européen (PGA), national, régional, local (site)
- Grande variété de mesures:
 - Anguille : stades, taille minimum autorisée
 - Engins de pêche : type, nombre, taille des mailles
 - Périodes de pêche autorisées selon stades, sites

Habitat

- Lagunes = habitat prédominant pour l'anguille et son exploitation
- Dégradation des habitats : nécessité de rétablir la qualité et la continuité de l'habitat

Recrutement civelles

- Même déclin qu'en Atlantique
- La plupart des pêcheries interdit
- Pêche illégale et trafic toujours p
- Proposition de protéger complet



Principaux résultats du Programme de Recherche



Cadre et mesures de gestion

- Plusieurs niveaux de gestion : Européen (PGA), national, régional, local (site)
- Grande **variété de mesures**:
 - Anguille** : stades, taille minimum autorisée
 - Engins de pêche** : type, nombre, taille des mailles
 - Périodes de pêche autorisées** selon stades, sites

Habitat

- **Lagunes** = habitat prédominant pour l'anguille et son exploitation
- Dégradation des habitats : nécessité de **rétablir la qualité et la continuité de l'habitat**

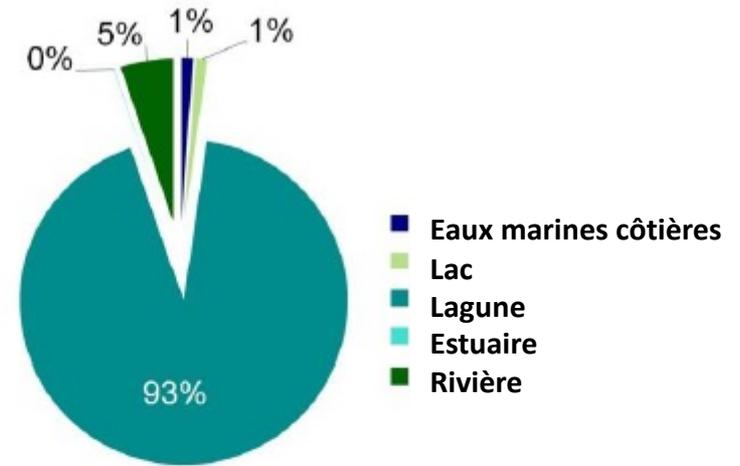
Recrutement civelles

- **Même déclin qu'en Atlantique**
- La **plupart des pêcheries interdites**, sauf éparses en Espagne et Italie
- Pêche **illégal et trafic** toujours présents
- Proposition de **protéger complètement la civelle en Méditerranée**

Pêcheries

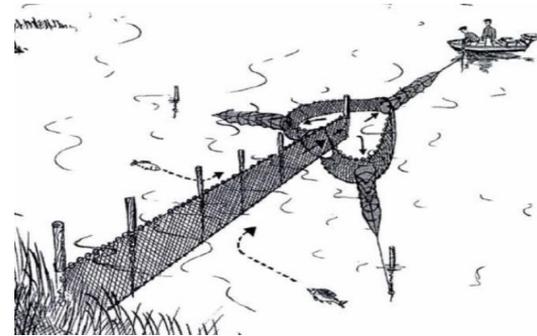
- **Plupart des captures : en lagunes**
- **Effort de pêche difficilement quantifiable**
- **Pêche récréative** : données difficiles à avoir + se chevauche avec la pêche illégale
- **Amélioration de la collecte des données** : pêche récréative et pro (effort)

→ Captures principalement en **lagunes**



→ Engins principaux :

verveux et assemblage de verveux



palangres

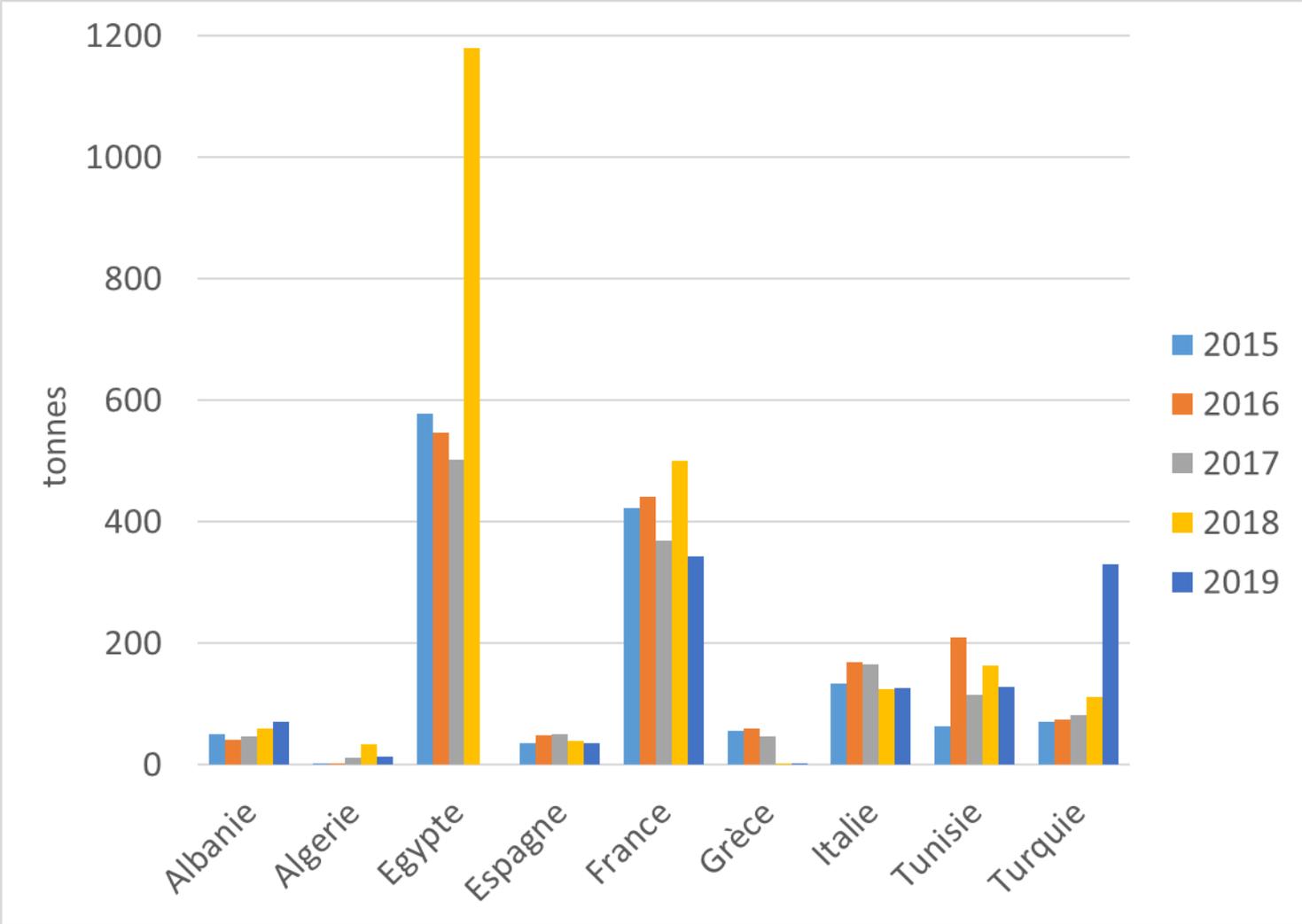


barrières fixes





Débarquements (tonnes)



Principaux résultats du Programme de Recherche



Cadre et mesures de gestion

- Plusieurs niveaux de gestion : Européen (PGA), national, régional, local (site)
- Grande variété de mesures:
 - Anguille : stades, taille minimum autorisée
 - Engins de pêche : type, nombre, taille des mailles
 - Périodes de pêche autorisées selon stades, sites

Habitat

- Lagunes = habitat prédominant pour l'anguille et son exploitation
- Dégradation des habitats : nécessité de rétablir la qualité et la continuité de l'habitat

Recrutement civelles

- Même déclin qu'en Atlantique
- La plupart des pêcheries interdites, sauf éparses en Espagne et Italie
- Pêche illégale et trafic toujours présents
- Proposition de protéger complètement la civelle en Méditerranée

Pêcheries

- Plupart des captures : en lagunes
- Effort de pêche difficilement quantifiable
- Pêche récréative : données difficiles à avoir + se chevauche avec la pêche illégale
- Amélioration de la collecte des données : pêche récréative et pro (effort)

Programme de Recherche CGPM → Avis



Basé sur les résultats:

- Forte **dégradation des habitats** de l'anguille
- Parmi les scénarios de gestion testés : **efficacité des fermetures temporelles** → **possibilité d'un meilleur ajustement** des fermetures pour assurer l'échappement des anguilles argentées.
- fermeture consécutive de trois mois pendant la période appropriée de l'hiver = **fermeture totale de la plupart des pêcheries d'anguilles argentées.**
- **L'absence de données solides sur l'effort de pêche** → difficulté d'appliquer d'autres mesures de gestion, telles que les quotas de captures

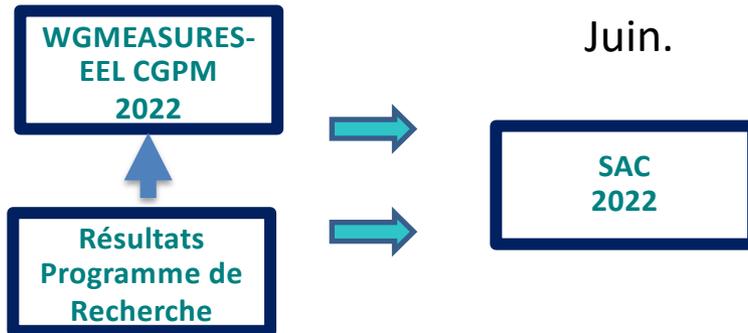
Avis:

- A. **Actions immédiates** ciblant les mesures liées à **l'amélioration/maintien des habitats** et la réduction de la mortalité anthropique non liée à la pêche
- B. Spécifiquement pour la pêche, deux alternatives de gestion:
 1. **Fermeture de la pêche tous les stades** - sur **toute l'aire de répartition** pendant 3 ans + **compensations + étude socio-économique**
 2. **Fermeture de la pêche argentées**- sur **toute l'aire de répartition** pendant 3 ans + **compensations + étude socio-économique + interdiction pêche civelles + interdiction pêche récréative**

Cheminement jusqu'au Plan de Gestion Méditerranée



2022



WGMEASURES –EEL : Groupe de travail sur la gestion de l'anguille
Objectif : fournir des éléments au comité scientifique de la CGPM (SAC) pour le future plan de gestion Méditerranée

SAC : Comité scientifique de la CGPM

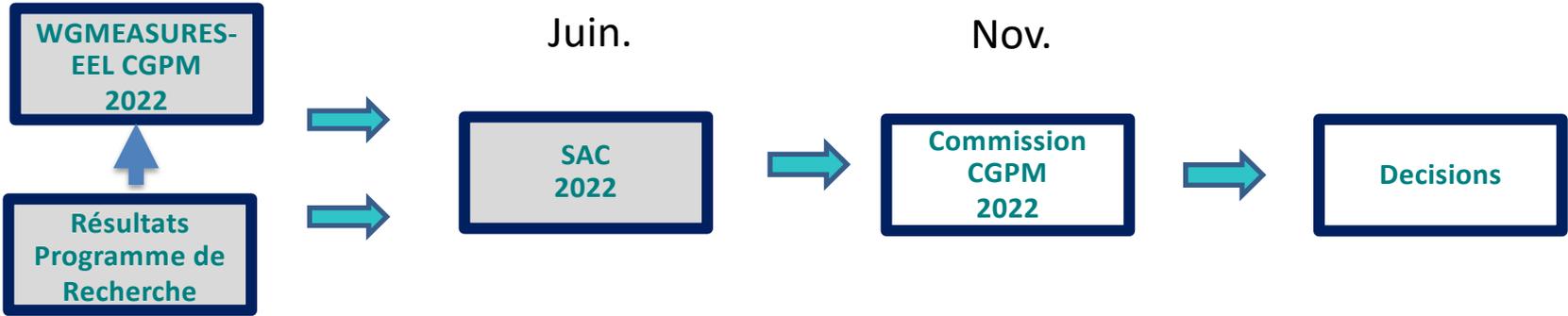
Le Comité scientifique de la CGPM (SAC) – Juin 2022

<https://www.fao.org/gfcm/statutory-meetings/detail/en/c/1605980/>

- ✓ « le Comité reconnaît la **nécessité de s'attaquer à toutes les sources de mortalité d'origine anthropique**. En premier lieu, des **actions immédiates** pour faire avancer les mesures de gestion (avec une priorité sur les lagunes méditerranéennes) pour **l'amélioration/entretien des habitats et des routes migratoires** ont été conseillées. »
- ✓ En ce qui concerne les mesures liées à la pêche ... « Reconnaisant l'importance de ces pêcheries traditionnelles comme moyens de subsistance pour les pêcheurs et les impacts socio-économiques potentiels de la mise en œuvre des mesures proposées ...le 23e SAC a proposé **de renforcer immédiatement les mesures transitoires existantes en 2023 tout en continuant à travailler pour informer les futures mesures de gestion à long terme pour 2024**. Le 23e SAC a suggéré **d'aligner les fermetures actuelles de trois mois sur les périodes de migration effectives de l'anguille argentée** au niveau national, sur la base des résultats du PR, ainsi que d'envisager une **interdiction totale de la pêche à la civelle et de la pêche récréative pour tous les stades de vie** »



2022



➤ **45^{ème} session de la CGPM Nov. 2022 → 2^{ème} recommandation (GFCM/45/2022/1)**

Recommandation CGPM/45/2022/1

Recommandation CGPM/45/2022/1 relative à un plan de gestion pluriannuel de l'anguille d'Europe en mer Méditerranée, modifiant la Recommandation CGPM/42/2018/1

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

CONSIDÉRANT que l'Accord portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (Accord de la CGPM) vise à assurer la conservation et l'utilisation durable, du point de vue biologique, social, économique et environnemental, des ressources biologiques marines dans la zone d'application de la CGPM;

RAPPELANT que, pour réaliser l'objectif de l'Accord de la CGPM, la CGPM adopte des recommandations concernant des mesures de conservation et de gestion visant à assurer la durabilité à long terme des activités de pêche, afin de préserver les ressources biologiques marines et la viabilité économique et sociale du secteur de la pêche, et que, lorsqu'elle adopte ces recommandations, la CGPM accorde une attention particulière aux mesures visant à prévenir la surpêche et à réduire les rejets, ainsi qu'aux impacts potentiels sur la pêche artisanale et les communautés locales;

CONSIDÉRANT que toutes les mesures formulées par la CGPM sont fondées sur les meilleurs avis

- **6 mois de fermeture : 6 mois consécutifs, ou 1^{er} janv-31 mars + 3 mois entre 1^{er} avril et 30 nov.**
- **Interdiction de la pêche récréative**
- **2nd phase du programme de recherche dont une étude socio-économique de la pêche à l'anguille**

➤ **Janv. 2023 : UE s'aligne → règlement CE 2023/194 : 6 mois de fermeture pour toute l'Europe**

31.1.2023

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 28/1

II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT (UE) 2023/194 DU CONSEIL
du 30 janvier 2023

établissant, pour 2023, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, et établissant, pour 2023 et 2024, de telles possibilités de pêche pour certains stocks de poissons d'eau profonde



2022

WGMEASURES-
EEL
2022

Résultats
Programme de
Recherche



Juin.

SAC
2022



Nov.

Commission
CGPM
2022



Décisions

2023

WGMEASURES-
EEL
2023



Juin.

SAC
2023



SAC juin 2023 : approche progressive en 3 phases :

- (1) **Phase transitoire année 2024** : consolider les mesures existantes + mettre en place des mesures supplémentaires concernant les pêcheries de **civelles**
 - (2) **2^{ème} phase du programme de recherche** : mise en œuvre d'une feuille de route visant à définir les futures mesures de gestion à long terme
 - **compléter et améliorer les bases de données**
(habitats, caractéristiques biologiques, pêche, mesures de gestion)
 - Résultats de l'**étude socio-économique**
- **l'évaluation de mesures de gestion alternatives (modélisation)**
- (3) Mise en œuvre des mesures de gestion à long terme en 2025

AVIS du CIEM sur l'anguille Européenne pour 2023

AVIS CIEM sur l'état du stock

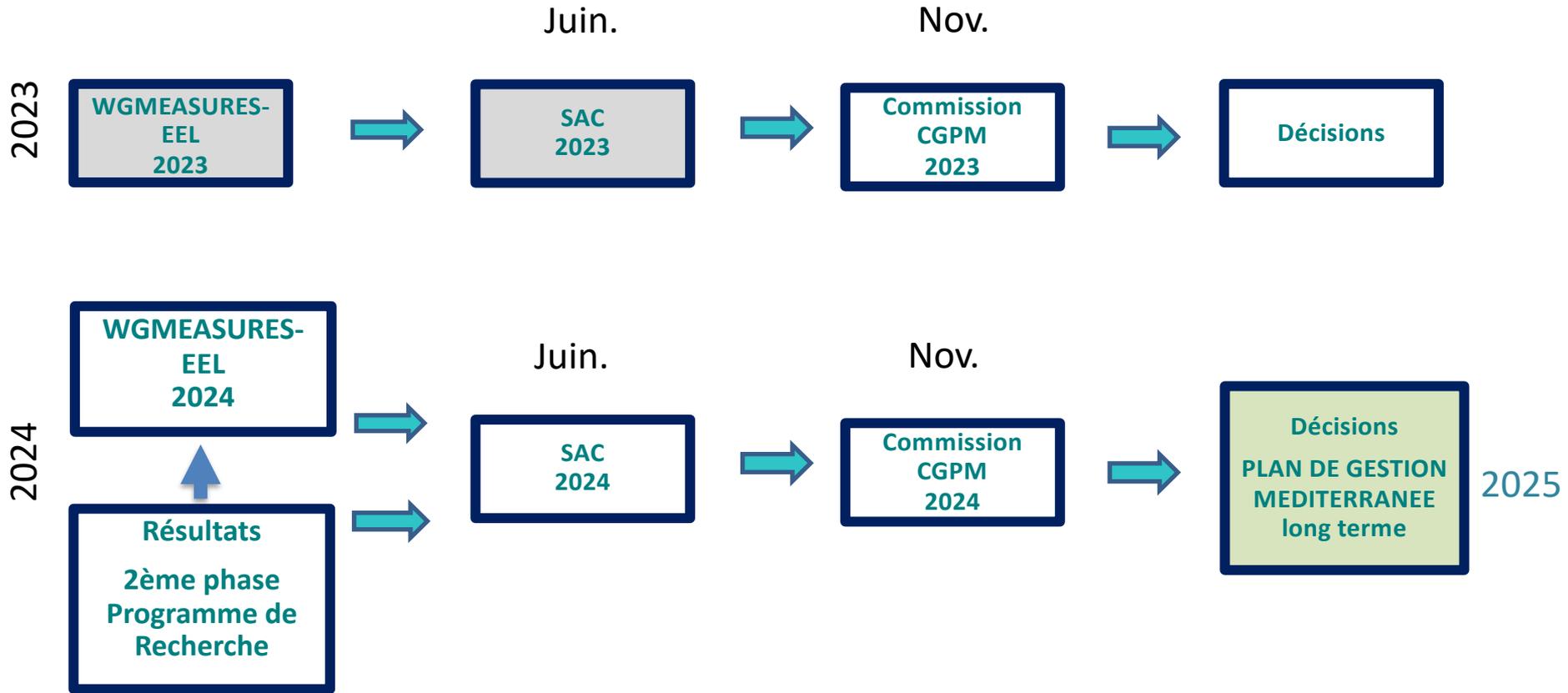
L'état du stock de l'anguille Européenne reste **critique**

AVIS CIEM sur les possibilités de pêche

Le CIEM indique qu'en appliquant **l'approche de précaution, les captures devraient être nulles dans tous les habitats en 2024**. Cette recommandation s'applique aux captures **récréatives et commerciales** et **inclut les captures de civelles destinées au repeuplement et à l'aquaculture**.

AVIS CIEM sur les aspects liés à la conservation

- Toutes les **mortalités anthropiques autres que la pêche doivent être nulles**
- La **quantité et la qualité des habitats de l'anguille doivent être restaurées**; cela inclut la restauration de la connectivité et des propriétés physiques, chimiques et biologiques des habitats.





Merci pour votre attention !